

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal n°33-2022

| | |
|---------------|------------|
| Total membres | 23 |
| En exercice | 23 |
| Convocation | 23/03/2022 |
| Présents | 17 |
| Absents | 6 |
| Procurations | 5 |
| Votants | 22 |

Par suite d'une convocation en date du vingt-trois mars deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : DILLON Valérie, CHARRASSE Evelyne, ESCANDE Jacques, ROUCH Mylène, LAURENT Elisa, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, CHARRASSE Evelyne à ALEXANDRE Maria, ESCANDE Jacques à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à PORTET Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention au titre du FDAL 2022 – Installation de réserves d'eau pour la DECI

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège afin de soutenir financièrement la commune de Mirepoix pour le projet d'installation de réserves d'eau dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

La commune de Mirepoix pourrait solliciter une subvention au titre de la programmation du FDAL 2022, selon le plan de financement suivant :

| INSTALLATION DE RESERVES D'EAU POUR LA DECI | HT |
|---|-----------------|
| Montant prévisionnel de l'opération | 27 072 € |
| Subvention FDAL 2022 (30 %) | 8 121 € |
| Reste à charge de la commune | 18 951 € |

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2022

Application agréée E.legalite.com

Objet : Demande de subvention au titre du FDAL 2022 – Installation de réserves d'eau pour la DECI

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ariège, au titre de la programmation du FDAL 2022 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

